

Le Centre de Gestion de l'Eure est organisateur de l'examen professionnel d'Agent social principal de 2^{ème} classe pour le compte des Centres de Gestion du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de Seine-Maritime.

Les dates d'inscription à l'examen professionnel d'Agent social principal de 2^{ème} classe

Retrait des dossiers : du 9 avril 2024 au 15 mai 2024

Date limite de dépôt des dossiers : le 23 mai 2024

Date des épreuves d'admissibilité : le 17 octobre 2024

Nombre de dossiers reçus :	8	dossiers			
Nombre de candidats admis à concourir :	8	candidats			
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite :	8	candidats	soit :	100%	des candidats admis à concourir
Nombre de candidats absents à l'épreuve écrite :	0	candidats	soit :	0.00%	des candidats admis à concourir
Nombre de candidats ayant demandé un aménagement d'épreuve :	0	candidat ayant demandé un aménagement d'épreuve			
		Nature de l'aménagement : Néant			

Le jury d'admissibilité :

Le jury s'est réuni le 26 novembre 2024 au Centre de Gestion de l'Eure à 13 heures 30 pour statuer sur les candidats autorisés à passer l'épreuve orale.

Tous les candidats ont respecté les consignes en ce qui concerne la rédaction des copies (aucun signe distinctif n'a été remarqué).

Seuls sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite (article 1 du décret n° 2007-117 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus par les articles 8 et 15 du décret n° 92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux).

Le jury d'admission :

Le jury s'est réuni le 12 décembre 2024 au Centre de Gestion de l'Eure à 12 heures 30 pour statuer sur la liste des candidats admis à l'examen professionnel d'agent social principal de 2^{ème} classe à l'issue des épreuves écrite et orale.

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée le 12 décembre 2024.

Après avoir exposé anonymement toutes les notes des candidats aux membres du jury, ces derniers ont arrêté la liste des candidats admis à l'examen professionnel d'Agent Social principal de 2^{ème} classe et ont déclaré admis 8 candidats (seuil d'admission à /20 de moyenne générale).

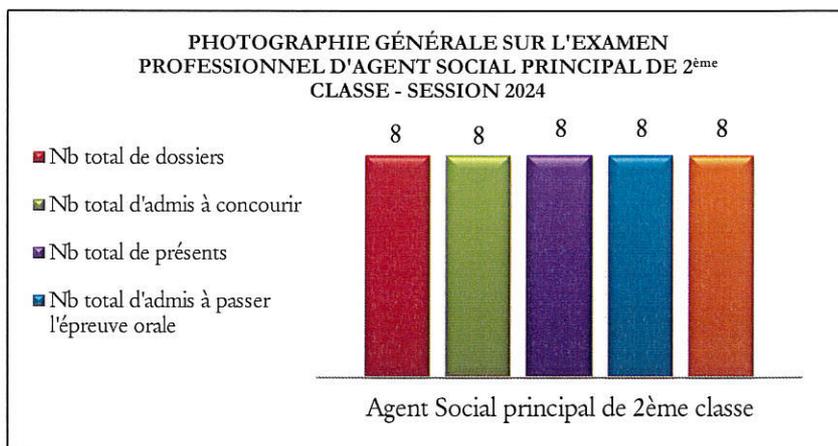


TABLEAU RÉCAPITULATIF :

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SESSION 2024**

**QUELQUES CHIFFRES SUITE À L'ÉPREUVE ÉCRITE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE – SESSION 2024**

	Nb de candidats inscrits	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à l'épreuve écrite	Nb de candidats présents à l'épreuve écrite	Taux d'absentéisme à l'épreuve écrite	Taux de présence à l'épreuve écrite	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve écrite	Moyenne générale des candidats, après l'épreuve écrite	Ont été déclarés admissibles par le jury, tous les candidats ayant reçu une note \geq à	Nb de candidats déclarés admis à passer l'épreuve orale (Jury du 26/11/2024)	Taux concernant les candidats déclarés admis à passer l'épreuve orale par rapport au nb de candidats admis à concourir
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	8	8	0	8	0.00%	100.00%	3 à 5 questions : 18.13/6.00	13.32/20	5.00/20	8	100%
(2022)	(8)	(6)	(0)	(6)	(0.00%)	(100.00%)	(15.50/ 10.50)	(13.00/20)		(6)	(100.00%)

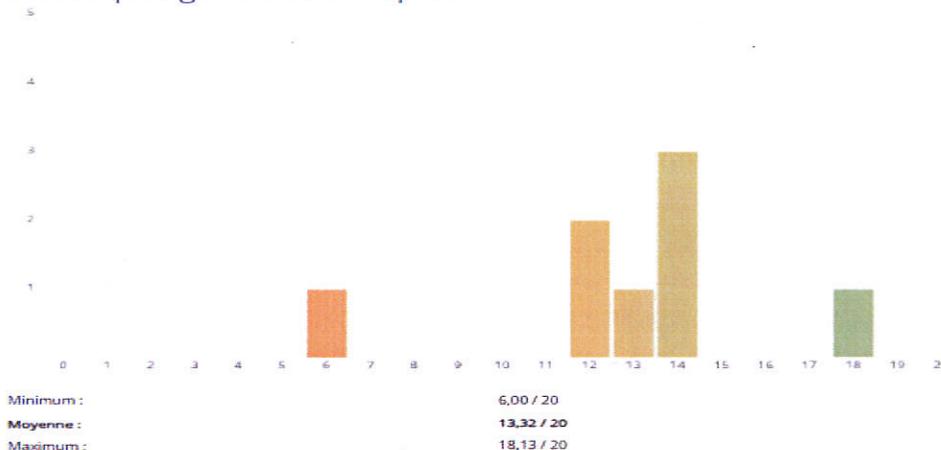
**RÉPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE ÉCRITE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT
SOCIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE – SESSION 2024**

Candidats

Nombre de candidats : 8
 Nombre d'absents : 0
 Nombre de présents : 8

Nb de copies

Statistiques générales de l'épreuve



Note

Commentaires du jury sur les devoirs des candidats :

Dans l'ensemble, le niveau est très satisfaisant. Sujet sans difficultés apparentes. Seule une candidate a eu des difficultés. L'exercice qui a posé le plus de problèmes est celui avec le calcul des pourcentages. Pour le reste, les candidats devaient s'aider des annexes fournies pour répondre aux questions. La plupart des réponses attendues se trouvaient dans ces annexes.

DÉCISION DU JURY :

Une fois exposées anonymement toutes les notes des candidats aux membres du jury, ce dernier a déclaré les 8 candidats admis à passer l'épreuve orale.
 Tous les candidats ont en effet obtenu une note supérieure ou égale à 5.00/20 à l'épreuve écrite.
 Le dernier candidat admis à passer l'épreuve orale a obtenu une note à l'épreuve écrite de 6.00 / 20.
 L'épreuve orale d'admission est fixée au 12 décembre 2024.

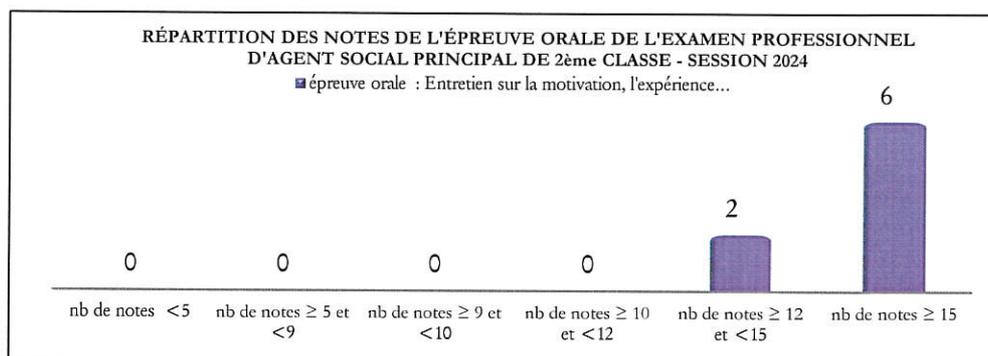
QUELQUES CHIFFRES SUITE À L'ÉPREUVE ORALE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE SESSION 2024

Pour rappel : Nature de l'épreuve orale

Un entretien destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel et suivie d'une conversation.

Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales, est fourni par le candidat au moment de l'inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve (*durée : quinze minutes dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 3*).

	Nb de candidats déclarés admis à passer l'épreuve orale (Jury du 26/11/2024)	Nb de candidats présents à l'épreuve orale	Note la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve orale	Moyenne générale de l'épreuve orale	Moyenne générale sur 20 de tous les candidats présents aux épreuves (épreuves : écrite + orale, en tenant compte des coefficients de chaque épreuve)	Moyenne générale la plus haute et la plus basse sur 20	Nb de candidats ayant une moyenne générale supérieure à 10.00/20	Nb de candidats déclarés admis (Jury du 12/12/2024)	Seuil d'admission attribué par le jury : (Moyenne du dernier candidat reçu)
Agent social principal de 2^{ème} classe (2022)	8 (6)	8 (6)	Entretien (motivation, aptitude...) : 20.00/15.00 (15.00/8.50)	Entretien (motivation, aptitude...) : 16.63/20 (12.33/20)	15.30/20 (12.60/20)	19.25 / 11.40 (14.00/10.50)	8 SUR 8 (6 sur 6)	8 (6)	11.40/20 (10.50/20)



Remarques des intervenants sur l'épreuve orale :

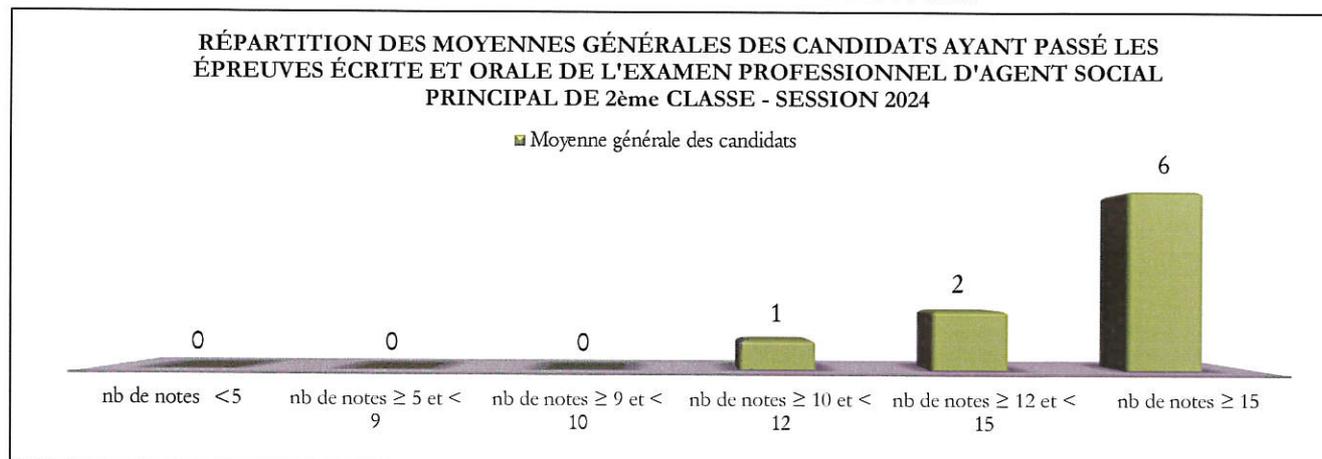
Les candidats ont très bien appréhendé l'épreuve orale d'admission, même si pour certains le stress était très présent.

Les candidats ont montré de réelles compétences techniques et une connaissance de leur environnement professionnel, ce qui est très rassurant dans l'exercice de leurs missions.

Par ailleurs, même si les questionnements sur les compétences institutionnelles furent assez basiques, (Élection du maire, fonctionnement du CCAS...), tous ont pu montrer un minimum de connaissances dans ce domaine.

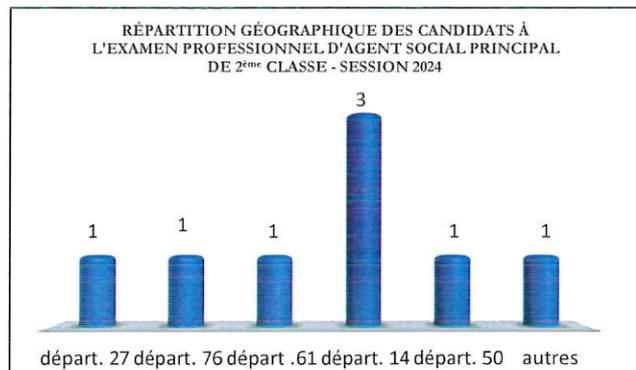
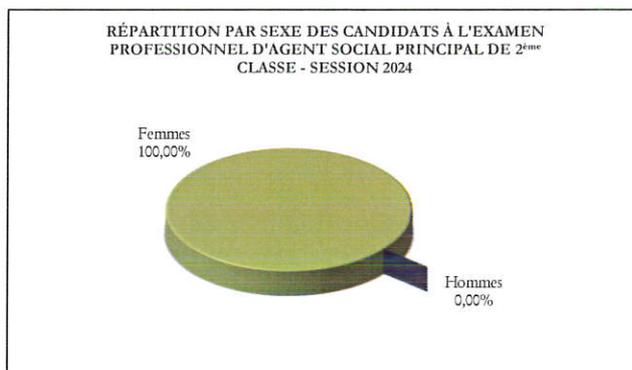
Néanmoins, le jury rappelle et met en garde les candidats qu'ils doivent travailler leur « exposé de 5 mn », qui était en règle générale vraiment trop court, voire peu structuré et confus. Cette présentation se prépare.

RÉPARTITION DES MOYENNES GÉNÉRALES OBTENUES PAR LES CANDIDATS À L'ISSUE DES ÉPREUVES ÉCRITE ET ORALE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE – SESSION 2024



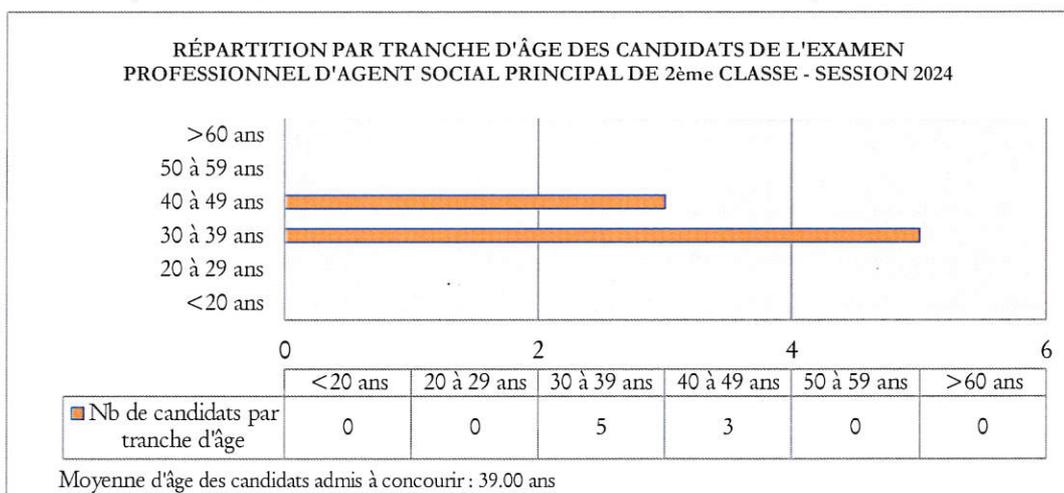
PHOTOGRAPHIE SUR LE PROFIL DES CANDIDATS :

Tous les candidats admis à concourir (8 candidats) ont été admis à passer l'épreuve orale d'admission et ont été admis à l'examen professionnel.

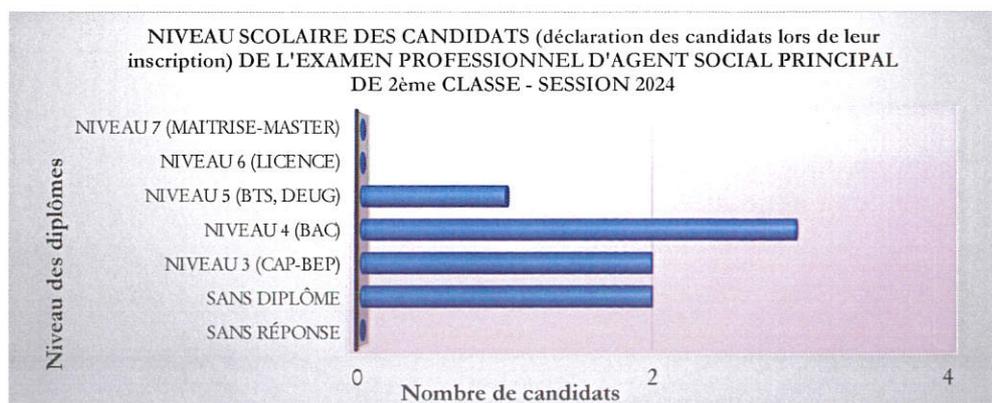


RÉPARTITION DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR ET ADMIS À PASSER L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION PAR TRANCHE D'ÂGE

Sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5/20 à l'épreuve écrite. De fait, les 8 candidats admis à concourir à cet examen ont donc été admis à passer l'épreuve orale puisqu'ils remplissent cette condition. De même, à l'issue de l'épreuve orale, tous les candidats ont été déclarés admis à l'examen professionnel.

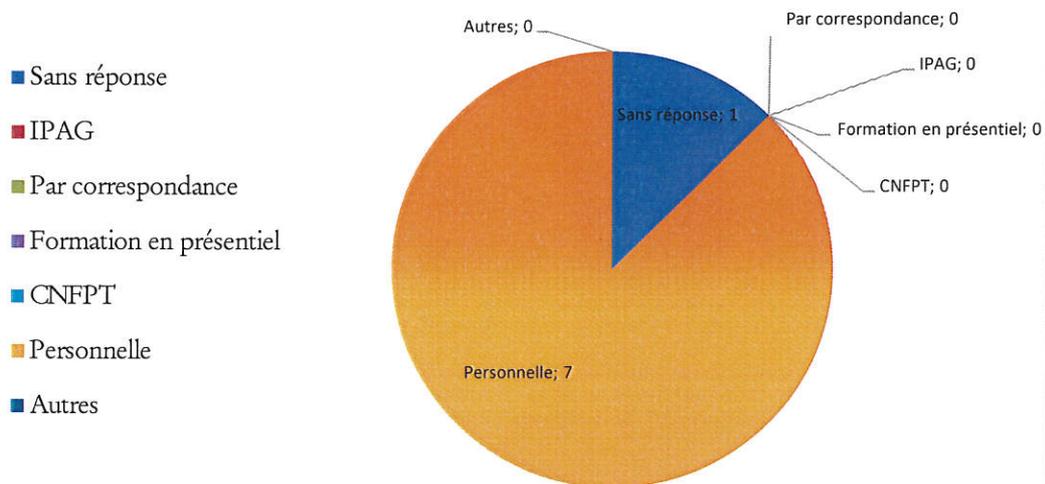


NIVEAU SCOLAIRE DES CANDIDATS INSCRITS À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - SESSION 2024



RÉPARTITION DES CANDIDATS EN FONCTION DE LA PRÉPARATION CONCOURS EFFECTUÉE

PRÉPARATION EFFECTUÉE PAR LES CANDIDATS DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - SESSION 2024



Fait à Evreux, le 12 décembre 2024

Le président du Jury

David SIMONNET

